



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Communiqué de presse

25 mai 2022

L'Association des communes de la Veveyse met en consultation son plan directeur régional

Avec la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et du plan directeur cantonal, l'échelle régionale est désormais privilégiée pour traiter certaines questions d'aménagement du territoire par l'intermédiaire des plans directeurs régionaux. L'Association des communes de la Veveyse (ACV) a saisi cette opportunité pour dessiner sa stratégie de développement territorial à l'horizon 2040. Elle met à présent en consultation publique son plan directeur régional (PDR).

L'ACV a débuté les travaux d'élaboration de son PDR en automne 2019. Une importance particulière a été accordée aux processus participatifs lors de la réalisation du volet stratégique, afin d'intégrer dès le départ les attentes de la population et des acteurs régionaux pour le développement de leur région. Sur cette base, le programme d'aménagement régional a été mis en consultation publique fin 2021, puis adapté de manière à répondre aux observations et propositions récoltées. Le volet opérationnel a été élaboré en étroite collaboration avec les communes, principales actrices de la mise en œuvre du PDR. Cette démarche a permis de préciser comment concrétiser les différentes stratégies à l'échelle locale, dans le respect du cadre prévu par le plan directeur cantonal.

Le PDR Veveyse offre une vision fédératrice et équilibrée du développement territorial de la Veveyse, en faveur d'un cadre de vie attractif et dynamique. Cette vision s'articule selon quatre groupes d'utilisateurs : Habitants, Actifs, Excursionnistes et Usagers des transports en commun. Pour la concrétiser, une quarantaine de mesures est définie, s'intégrant dans le contexte de chaque commune du district. En complément, des boîtes à outils proposant des pistes d'action innovantes et durables sont mises à disposition, de manière à guider la région et les communes dans la mise en œuvre du PDR.

Au sein du groupe Habitants, plusieurs projets de quartiers modèles sont planifiés de manière à accueillir la croissance de la population dans des conditions attractives et durables. En complément, des dispositions sont formulées en faveur de la densification, la requalification et le renforcement des centres villageois. Pour le groupe Actifs, l'accent est porté sur la répartition équilibrée des extensions des zones d'activités et une utilisation rationnelle et exemplaire de ces surfaces. L'aménagement d'un cadre de travail attrayant pour les entreprises et leurs collaborateurs est également encouragé. Au niveau du groupe Excursionnistes, le collier de perles identifie les points d'intérêt touristique à privilégier dans l'ensemble du district, en s'appuyant sur le réseau de mobilité douce existant. Ce réseau se rattache aux pôles touristiques régionaux ainsi qu'au pôle touristique cantonal, dont les diverses perspectives de développement 4-saisons sont à mettre en cohérence. Enfin, le réseau de transports en commun et la multimodalité sont renforcés dans le cadre du groupe Usagers des transports en commun par l'intermédiaire d'une mesure de gouvernance forte, à savoir la création d'une communauté régionale de transports.

La procédure de consultation débute le 27 mai 2022 et s'étend sur trois mois pour les autorités publiques et deux mois pour tous les autres. Le projet est transmis aux services de l'Etat pour examen préalable en parallèle. Une séance d'information publique se tiendra le 22 juin 2022 à Attalens. Le dossier du PDR peut être consulté dans les administrations communales de la Veveyse, à la Préfecture de la Veveyse ainsi que sur le site web de l'ACV : www.acv-fr.ch.

Contact :

Savio Michellod, président du COPIL du PDR de la Veveyse, +41 79 793 48 65, pdr@acv-fr.ch